



*Salle d'exposition du lycée privé **Champ Blanc**, Le Longeron. Travaux d'élèves de lycée.*

A la une : les arts plastiques après le collège, au lycée...et après.

En cette période de choix d'orientation et de portes ouvertes dans les établissements de l'académie, InSitu propose de nouvelles ressources associées à l'enseignement actuellement mis en œuvre au lycée : cartes des enseignements proposés dans les établissements de l'académie, pistes de réflexions sur les œuvres étudiées pour les épreuves spécifiques du baccalauréat, fiches pédagogiques à télécharger par les candidats... Le dossier installé à la une d'InSitu permet ainsi de saisir au mieux les conditions et les enjeux de notre enseignement après le collège, voire au-delà du lycée.

La vidéo, le cinéma... en arts plastiques ?

Si les programmes d'arts plastiques, en collège comme au lycée font la part belle au numérique et en particulier à la vidéo, ils n'en oublient pas pour autant le cinéma. InSitu propose de mutualiser les expériences pédagogiques et autres activités menées en classe permettant d'aborder les questions relatives à l'image filmique à travers notamment les projets [One Minute Vidéo](#). Il s'agit de proposer aux élèves de « réaliser un film » en passant directement par la pratique avec par exemple l'idée de travailler sur la durée (d'une minute), ou bien de s'interroger sur le cadrage, ou encore sur la narration visuelle, de représenter des espaces en mouvement ou des gestes particuliers, en somme de déclencher des images poétiques, inédites et singulières.

L'Histoire des Arts, un enseignement artistique ouvert.

L'histoire des arts est non seulement toujours présente dans le programme comme troisième enseignement artistique, mais elle est évaluée à ce titre sur le livret scolaire unique ; en CM1-CM2, forte de la polyvalence du professeur des écoles, l'histoire des arts est traitée comme une discipline. L'épreuve orale du DNB peut parfaitement, au titre des EPI comme du PEAC, s'appuyer sur l'histoire des arts mais ne pourra se contenter d'un contrôle de connaissances, fût-il pluridisciplinaire. Le programme d'histoire des arts (volet 3) doit être compris au collège comme un référentiel lié aux programmes disciplinaires (surtout dans les disciplines artistiques ainsi qu'en lettres, histoire et langues) mais, en cycle 4, il comporte une organisation contraignante des connaissances ; comme les autres enseignements artistiques, l'HdA doit contribuer à l'évaluation des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Des informations complémentaires sont en ligne [dans la rubrique HdA](#) du site académique.

Pour retrouver les pages d'accueil précédentes : [le kiosque](#)

Jean-Pierre Marquet

Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional
arts plastiques

Rectorat de Nantes - 4, rue de la Houssinière- BP 72616 44326 NANTES Cedex